



CONDUITE D'URGENCE

Le 31 octobre dernier, les trois grandes associations policières du Québec, soit l'APPQ, la FPPM et la FPMQ, ont rencontré le comité permanent sur la conduite d'un véhicule de police mis sur pied par le ministère de la Sécurité publique en 2007. Ce comité est composé essentiellement de représentants patronaux des différents corps policiers du Québec, de représentants de l'École nationale de police du Québec et du ministère de la Sécurité publique.

Pour la réunion, j'étais accompagné de M. Jacques Painchaud, vice-président à la Discipline et à la déontologie, et de M^e Alain Rousseau, conseiller juridique de l'Association.

Suite aux accidents survenus en conduite d'urgence en 2012 et 2015 à Papineauville et Dolbeau, j'ai demandé que ce comité puisse se pencher sur cette problématique.

Essentiellement, la rencontre a été conviviale, mais force est de constater que les travaux sont loin d'être terminés. Alors, d'un commun accord entre les associations policières, nous avons décidé d'écrire une [correspondance](#) au MSP le 15 novembre dernier afin de réclamer notre implication aux travaux de ce comité. Nous sommes toujours en attente du ministère sur notre demande.

Pierre Veilleux, président